

Les températures, de saison, ont bien baissé. La végétation des cultures d'hiver va donc ralentir avec un durcissement progressif s'il n'y a pas de retour de conditions très douces avec des redémarrages de végétation, toujours risqués, ce qui est arrivé ces derniers hivers.

Dans ces conditions, les derniers chantiers de betteraves se terminent et permettent de réaliser les derniers semis de blé en conditions très correctes finalement. Quelques parcelles d'orge de printemps ont été implantées, il est désormais souhaitable qu'elles atteignent le stade 3-4 feuilles avant l'arrivée éventuelles de fortes gelées pour y résister au mieux. Avec le changement climatique, c'est un pari intéressant à faire.

COLZA

Lecture des Berlèse

Si vous avez réalisé les prélèvements il y a plus de 15 jours, il est possible que la pression altise ait encore augmenté dans votre parcelle, et il peut être intéressant de refaire le test pour le vérifier. Si vous avez prélevé dans les 15 derniers jours comme indiqué dans le dernier message vous étiez au pic et vous avez les éléments de décision pour déclencher une protection ou pas. Quand les plantes au dessus de la cuvette sont bien sèches, compter les larves d'altise sans confondre avec les mouches. Les altises sont noires à chaque bout (brun-noir), avec 3 paires de pattes (et des plaques colorées si vous observez à la loupe). Les larves de mouches n'ont pas de pattes, et ne sont pas noires à chaque extrémité. On peut juste distinguer un petit stylet noir en transparence à l'avant.

Interprétation et seuil

Schématiquement et selon le BSV il n'y a peu de risque de trouver une situation avec une très forte pression avec 6 larves par pied et plus, mais cela peut arriver en secteurs à forte présence de colza. D'où l'intérêt de vérifier à la parcelle. A l'inverse si vous observez moins de 2 larves par pied le risque est faible et ne justifie pas de protection. Entre les deux situations, avec 3 à 5 larves par pied il faut tenir compte du risque agronomique. Les 2 critères à prendre en compte sont :

- Moins de 1 kg de matière verte par plante OU moins de 30 grammes par plante. Attention avec 40 pieds/m² à 25 grammes on a bien 1 kg/m², mais c'est une situation à risque car les pieds sont trop faibles pour supporter les attaques.
- Rougeolements avant hiver ou problème de pivot (fourchu en patte de poule, coudé, ...)

Si vous êtes dans une de ces situations avec 2 à 5 larves par pied, une protection se justifie, à fortiori si vous cumulez les deux. Dans le cas où une protection serait justifiée, intervenir avec par exemple [Decis Protech](#) à 0,33 L/ha

Sauvons la culture du colza !

Il faut néanmoins prendre conscience que dans ces situations à pression altise importante, sur des colzas pas très robustes, le niveau d'efficacité des traitements est très aléatoire et généralement insuffisants pour récupérer la totalité de la nuisibilité. Ceci génère des charges en plus, pour des rendements de toute façon doublement décevants du coup. Il est donc primordial d'avoir une approche agronomique basée sur les principes de la protection intégrée (colzas robustes), et de l'agro-écologie (préservation des auxiliaires ...) en ne considérant la protection

insecticide que comme une solution de dernier recours. Il en va de l'avenir de la présence de colza dans nos systèmes de culture.

Pesées matière verte entrée hiver

Le moment idéal est juste avant de perdre les feuilles du bas pour en tenir compte dans la quantité d'azote absorbée et valorisable par la culture.

On voit que les parcelles sont à des niveaux de développement extrêmement divers ce qui justifie une mesure à la parcelle. Estimer précisément la quantité d'azote absorbé garde tout son intérêt dans le cas de colzas bien développés car une erreur d'évaluation, même minime de 0,3 kg/m² sur les pesées de matière verte, génère un écart de dose conseillée de 20 unités. A fortiori en parcelles au type de sol ou peuplement hétérogènes, la spatialisation de la mesure de biomasse apporte une estimation point par point et cartographiée, impossible à obtenir par des prélèvements au champ. La chambre d'agriculture répond à vos demandes avec Mes Satimages qui vous permet d'obtenir une carte de biomasse entrée hiver et sortie hiver, une dose conseillée à la parcelle (qui vous met en règle), et si utile, un fichier de modulation adapté à votre console pour faire de la modulation intraparcellaire. Contactez votre interlocuteur ou Sylvie Baltayan au 03 44 21 11 75.

BLE

Faire un dernier point pucerons avant hiver

La fermeture des tours à succion de l'ex SRPV pour des raisons d'économies ne permettent plus d'avoir une idée des périodes de vols de pucerons pour savoir si une parcelle est à risque ou pas en fonction de la date de levée. Dans les parcelles protégées sur la semence (néonicotinoïdes) il était encore possible de mettre des plaques jaunes engluées, car on pouvait considérer que les pucerons piégés étaient issus de nouveau vols et non d'une activité intra-parcellaire. Nous avons donc perdu 2 outils qui permettaient de mieux analyser le risque et de limiter le recours aux protections foliaires. Vous n'avez donc plus qu'une solution, observer vos parcelles pour détecter la présence de plus de 10% de plantes colonisées et surveiller vos plaques engluées pour détecter l'arrivée des pucerons et mesurer leur présence pendant plus de 10 jours. En absence de piège, il est possible de faire les observations directement sur plantes mais c'est plus laborieux, moins confortable et moins fiable. Si besoin, utiliser par exemple [Cythrine L](#) à 0,25 L/ha.

Les dégâts de limaces sont rares, on trouve quelques pontes, mais continuer la surveillance sur les blés qui sont entre les stades post semis et 2-3 feuilles.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 2 décembre 2020 (BSV G.C. N°42), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.